

Image not found or type unknown



Reprise d'un commerce de 995 m2

Par **rougeault**, le **21/11/2010** à **10:38**

Bonjour,
nous avons une surface commerciale de 995 M2 qui est fermée depuis plus de 2 ans, pour une ré ouverture prochaine faut-il redemander un CDUC ? merci